



MUNICIPALITE DE LONAY

PREAVIS N° 02 / 2026

AU CONSEIL COMMUNAL



**Demande de crédit d'un montant
de CHF 120'000.00 TTC pour le remplacement du
revêtement des terrains de tennis**

Déleguée municipale : Alexandra Martin-Gante

Lonay, le 19 janvier 2026 AMG/dp

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers communaux,

1. PREAMBULE

Depuis 2018, la Commune de Lonay dispose d'un centre sportif moderne, qui constitue un atout considérable pour la population locale. Ce centre rassemble de nombreux utilisateurs pratiquant différentes disciplines sportives, illustrant ainsi son dynamisme et son attrait.

Cependant, les terrains de tennis installés en 2018 n'ont jamais donné satisfaction pour diverses raisons. Le Tennis Club de Lonay (TC Lonay), qui compte 346 membres actifs, dont 78 membres juniors, s'emploie depuis plusieurs années avec la commune à trouver une solution pérenne. Après différentes tentatives pour améliorer les conditions de jeu avec le matériel existant et une analyse des différentes options, il apparaît que le remplacement du revêtement soit la seule solution adéquate pour garantir la sécurité des usagers.

Le comité du TC Lonay s'est mobilisé : une étude de satisfaction auprès des membres a été effectuée et a soulevé les différentes problématiques énoncées plus loin. D'autre part, des tests de surface ont été effectués sur plusieurs sites afin de trouver une solution optimale.

2. EXPOSE DE LA SITUATION

TC Lonay

Le Tennis Club de Lonay a été créé en 1988 pour offrir la possibilité à tous les habitants de la Commune de Lonay de pratiquer le tennis dans une ambiance familiale, à des tarifs abordables. Le club s'investit fortement dans la formation des jeunes en proposant 9 heures par semaine en été de cours collectifs destinés aux 4–20 ans. Durant la saison froide, 7 heures par semaine d'entraînements se poursuivent dans la salle de gymnastique. Le club dispose également d'une équipe d'interclub évoluant en 2ème ligue ainsi que de 4 équipes juniors. Par ailleurs, il organise six manifestations par année et participe activement à la vie locale en tant que membre de l'Union des sociétés locales.

Courts de tennis

Les travaux réalisés en 2018 ont notamment permis le remplacement des deux courts en terre battue par deux courts avec un revêtement Conipur Tennis Force. Un club-house ainsi que des vestiaires ont également été mis à la disposition du club de tennis par la commune. La surface actuelle des courts, composée de particules de céramique liées au polyuréthane, est recouverte de terre battue naturelle.

Au vu de la situation des terrains, particulièrement exposés au vent, le sable se disperse facilement, provoquant des amas à certains endroits et, à l'inverse, des zones dégarnies à d'autres. De plus, l'utilisation des terrains par temps venteux devient difficile, le sable étant projeté dans les yeux des joueurs.

En 2023, pour remédier à cette dispersion, une terre battue composée de grains plus gros a été mise en place. Toutefois, cette solution n'a eu qu'un effet limité et n'a que peu amélioré la situation.

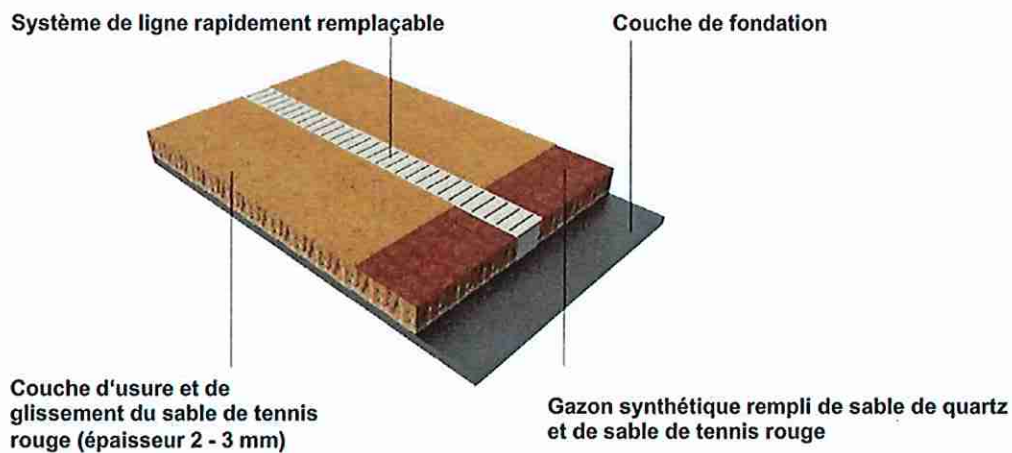
Cette dispersion du sable entraîne des désagréments fréquemment signalés par les utilisateurs :

- une surface trop dure provoquant des impacts importants sur les articulations,
- des glissades fréquentes et dangereuses à l'origine d'accidents,
- la qualité de jeu reste insuffisante en raison des nombreux faux rebonds et de la sécheresse du terrain,
- des conditions de jeu perturbées.

Ces défauts affectent le développement de l'école de tennis et la fidélisation des membres actifs, un grand nombre choisissant de s'inscrire dans d'autres clubs offrant de meilleures conditions de jeu et plus de sécurité.

3. DESCRIPTIF DU PROJET

Le club de tennis a évalué plusieurs types de revêtements et consulté d'autres clubs de la région. Il en est ressorti que la solution la plus adaptée au Centre sportif en Faclay serait l'installation d'une surface Swiss Clay, homologuée par l'ITF. Ce revêtement se compose d'un tapis porteur en gazon synthétique, rempli de sable de quartz et de sable de tennis rouge, comme illustré dans le schéma ci-dessous.



Cette nouvelle surface permettrait de remédier à l'ensemble des problèmes précités tout en apportant de nombreux avantages :

- Surface toutes saisons garantissant une praticabilité optimale toute l'année.
- Comportement de jeu identique à celui d'un court en terre battue traditionnelle, avec vitesse de balle et effets similaires.
- Excellente adhérence et confort pour les articulations, réduisant les risques de blessures.
- Pas de remise en état printanière nécessaire et faible arrosage comparé à la surface actuelle.
- Bonne perméabilité à l'eau, assurant un drainage efficace et limitant les interruptions de jeu.
- Ce revêtement composé d'un gazon synthétique permet de retenir le sable sur la surface.
- Durée de vie selon le fournisseur d'environ 15 ans avec des coûts d'entretien réduits, sans contrat annuel obligatoire.
- Fibres résistantes aux UV, garantissant la longévité du revêtement.
- Reconnaissance par la Fédération Internationale de Tennis, assurant des standards professionnels pour la pratique du tennis.

En remplaçant les terrains existants par une surface Swiss Clay, le club bénéficierait donc d'une amélioration significative de la sécurité, du confort et de la qualité de jeu, tout en optimisant les coûts d'entretien, la pratique et la progression de tous et en favorisant la fidélisation des

membres actifs. Cette solution constituerait un investissement durable et stratégique pour le développement du club, le maintien de sa dynamique sportive tout en assurant une sécurité optimale pour tous les membres, quel que soit leur âge.

Cet investissement est en priorité destiné aux Lonaysans, étant entendu qu'il faut habiter la commune pour adhérer au club.

4. DETAILS DES COUTS

Basé sur les soumissions rentrées et les devis d'entreprises, le coût estimatif de ces travaux se résume comme suit :

en CHF

Installation et travaux préparatoires :	18'726.70
Bordures :	4'804.80
Remplacement du revêtement et des poteaux :	84'338.40
Arrosage :	6'160.00
Electricien :	5'000.00
Divers et imprévus (5%) 119 029,9	5'951.50
Total HT	124'981.40
<i>8.1%</i>	<i>10'123,50</i>
<i>Total sans arrondi</i>	<i>135'104.90</i>
Total TTC arrondi	135'000.00
Participation du TC Lonay	- 15'000.00
Total à la charge de la Commune	120'000.00

5. FINANCEMENT

5.1. Participation du Lonay Tennis Club

Le Tennis Club contribuera financièrement au coût de ce remplacement à hauteur de CHF 15'000.-. L'engagement financier du tennis se trouve en annexe.

5.2. Demande de crédit

Dans sa volonté d'offrir des infrastructures sportives de qualité et sécurisées, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 120'000.- TTC pour le remplacement du revêtement des terrains de tennis.

5.3. Financement

Ce projet sera financé par les liquidités disponibles ou sous forme d'un emprunt auprès de nos partenaires financiers.

5.4. Amortissement

L'investissement sera amorti sur une période de 10 ans.

5.5. Charges d'exploitation

La réalisation des travaux prévus dans ce préavis devrait diminuer les charges d'exploitation du Centre sportif de Faclay. Cette diminution devrait être de l'ordre de CHF 2'300.- /année.

6. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE LONAY

- vu** le préavis n° 02/2026 de la Municipalité,
vu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
vu le rapport de la Commission des finances,
attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'adopter le préavis n° 02/2026 relatif à la demande de crédit d'un montant de CHF 120'000.00 TTC pour le remplacement du revêtement des terrains de tennis ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 120'000.00 TTC ;
3. d'autoriser la Municipalité à financer le préavis par les liquidités courantes ou par un emprunt auprès de nos partenaires financiers.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 19 janvier 2026 pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Y. Furer



Le Secrétaire municipal :



A. Bannwart

Annexes : - Engagement de financement du TC Lonay

Première séance de la Commission ad hoc :

le 26 février 2026 à 20h00, en salle des commissions

Membres :

- Magali Chiovenda
- Robert Crüll
- Grégoire Galland
- Michael Neeser
- Grégory Régamey

Première séance de la Commission des finances :

le 10 février 2026 à 19h30, en salle des commissions

Membres :

- Anne France Bischoff
- Paul Coendet
- Fabienne Delapierre
- Steven Gasser (Président)
- Samantha Herrmann
- Patricia Klemke Moser
- Sonia Vial